

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2021-2022

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de Parents
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 31 mars 2022, à 19 heures 15

6. CONSULTATIONS

6.8. CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 SECTEUR DES JEUNES – MODIFICATION A LA SEMAINE DE RELACHE (retour : 7 avril 2022)

6.8.1 Résolution

(CP/22-03/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA21/22-03-072 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 15 mars 2022, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, des quatre syndicats (SCFP, SEPB, SPPENOM, SEOM) et des deux associations (AMDES, AQCS) ;

ATTENDU la résolution CC18/19-06-170 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 juin 2019 ;

ATTENDU les exigences législatives reliées à LIP ;

ATTENDU QUE l'entente locale du SEOM prévoit qu'une semaine complète de relâche doit être prévue dans la première semaine du mois de mars, à moins que le choix de la majorité des autres commissions scolaires de l'île de Montréal soit différent ;

ATTENDU le souhait d'harmoniser la semaine de relâche inscrite au calendrier scolaire 2022-2023 à celles adoptées par les centres de services scolaires environnants ;

ATTENDU le déplacement souhaité de la semaine de relâche 2022-2023 initialement prévue durant la semaine du 6 au 10 mars 2023 vers la semaine du 27 février au 3 mars 2023 ;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion le 23 février dernier ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de ressources humaines et de la direction générale ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 16 mars au 7 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la modification à la semaine de relâche 2022-2023 initialement prévue durant la semaine du 6 au 10 mars 2023 vers la semaine du 27 février au 3 mars 2023, telle que soumise par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)